

MASSIF
DES BAUGES

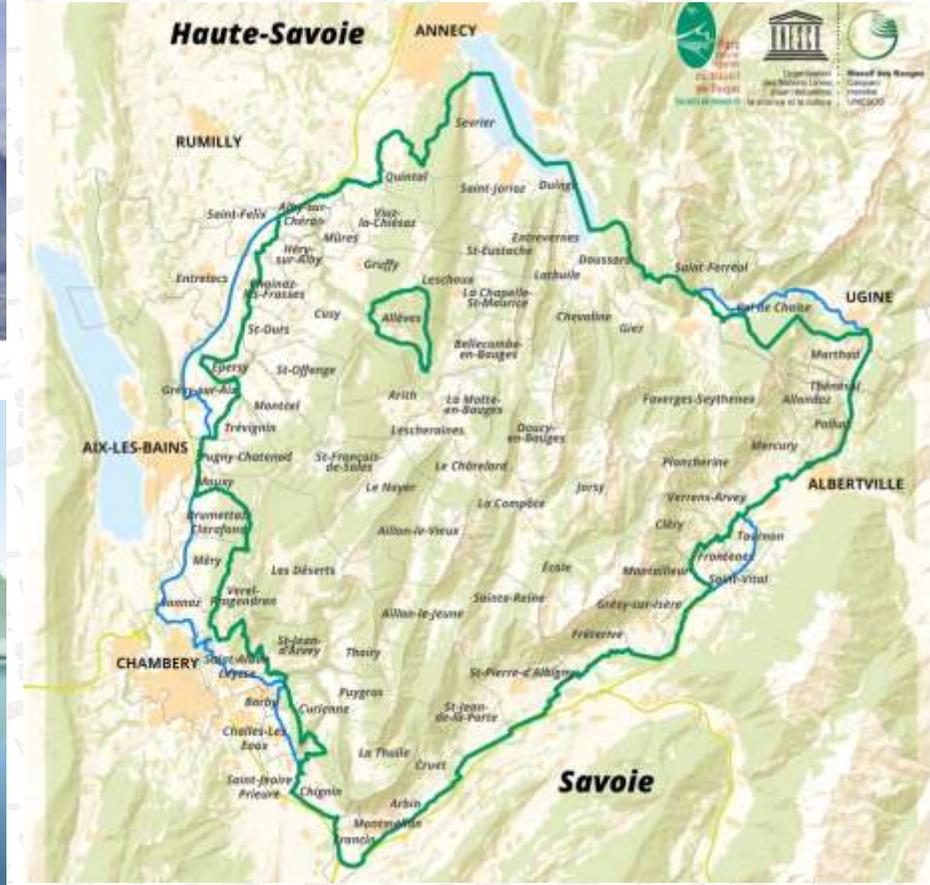
RENCONTRES AVEC LES COMMUNES

Novembre - Décembre 2022



Un nouveau projet de territoire partagé

BAUGES
MASSIF



PROJET DE CHARTE
2023 → 2038
DU PARC NATUREL
RÉGIONAL DU MASSIF
DES BAUGES

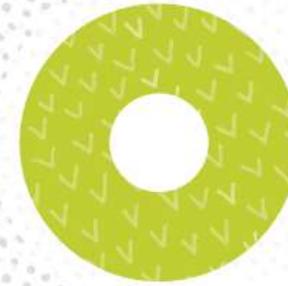


AXE 1
VERS LA PLEINE SANTÉ
ENVIRONNEMENTALE



UN TERRITOIRE
EN HARMONIE
AVEC SA NATURE
ET SES VALEURS

AXE 2
VERS LA SOBRIÉTÉ D'UTILISATION
DES RESSOURCES NATURELLES



AXE 3
POUR UN TERRITOIRE SINGULIER,
ACCUEILLANT ET CRÉATIF



Un nouveau projet de territoire partagé

- MESURE CLIMAT** – ATTENUER ET S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
- MESURE PAYSAGE** – DES PAYSAGES VIVANTS QUI NOUS RASSEMBLENT.....
- MESURE URBANISME 1** – UN USAGE HARMONIEUX DE L'ESPACE.....
- MESURE URBANISME 2** – NOS VILLES ET VILLAGES ATTRAYANTS ET DURABLES
- MESURE AGRICULTURE 1** – UNE AGRICULTURE DYNAMIQUE ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE
- MESURE AGRICULTURE 2** – LES SYSTÈMES AGROPASTORAUX, PRÉOCCUPATION COMMUNE DU MASSIF
- MESURE AGRICULTURE 3** – UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE
- MESURE ALIMENTATION** – MANGEONS NOS PRODUITS DU TERROIR
- MESURE FORÊT-BOIS 1** – UNE GESTION EXEMPLAIRE ET PARTAGÉE DE NOS FORÊTS
- MESURE FORÊT-BOIS 2** – UTILISONS LE BOIS DANS TOUS SES ÉTATS.....
- MESURE PATRIMOINE NATUREL 1** – L'HOMME DANS LA NATURE.....
- MESURE PATRIMOINE NATUREL 2** – DES CŒURS DE NATURE PROTÉGÉS.....
- MESURE : LES PATRIMOINES CULTURELS** AU COEUR D'UNE IDENTITÉ PARTAGÉE ET VIVANTE
- MESURE TOURISME 1** – UN ÉCOTOURISME DE DÉCOUVERTE
- MESURE TOURISME 2** – DES SITES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS PHARES
- MESURE CONCILIATION** - UN TERRITOIRE AUX USAGES PARTAGÉS ET APAISÉS
- MESURE ÉDUCATION** – S'ÉDUIQUER POUR COMPRENDRE ET CHANGER.....
- MESURE ÉNERGIE** - DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE POUR TOUS
- MESURE MOBILITÉ** – DEVENONS ÉCOMOBILES !
- MESURE ENTREPRISES ET SERVICES** - DES SERVICES ACCESSIBLES ET DE NOUVELLES FAÇONS DE TRAVAILLER....
- MESURE RESSOURCES 1** - LE PATRIMOINE GÉOLOGIQUE, SOCLE DU MASSIF.....
- MESURE RESSOURCES 2** - DE L'EAU POUR TOUS !.....
- MESURE RECHERCHE** – LA RECHERCHE POUR ÉCLAIRER LES CHOIX ET L'ACTION

Des missions cœur de métier du Syndicat mixte du Parc

Autour de la gestion durable des ressources naturelles d'avenir



Accompagner l'adaptation et la transition de l'agriculture

650 exploitations
24 000 ha
surfaces
agricoles
(90 % de prairies)
30 % du territoire



- Analyser et suivre la résilience des élevages et des prairies
- Construire des projets expérimentaux et exemplaires avec les exploitations volontaires
- Replacer l'arbre et la biodiversité dans les filières agricoles (agroforesterie), valoriser les zones agricoles intermédiaires
- Définir les évolutions et les adaptations acceptables par le territoire
- Identifier les besoins et la capacité de la ressource en eau pour adapter l'agriculture
- Accompagner l'autonomie énergétique
- Gérer et aménager les espaces pastoraux
- Gestion environnementale de 5500ha de surfaces agricoles

Utiliser et gérer durablement la ressource bois

60 % de couverture forestière

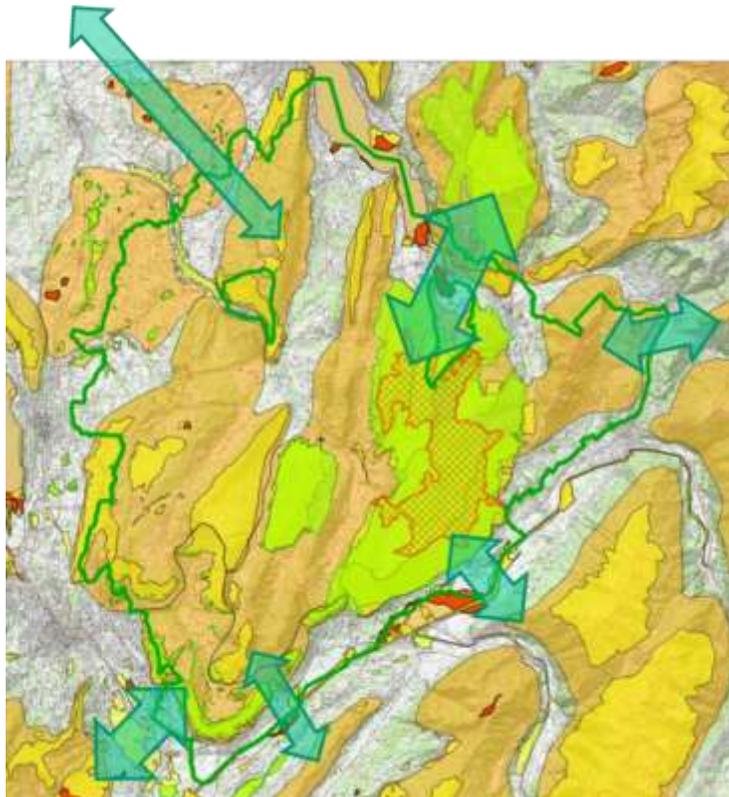


- Animer une politique globale public-privé
- Sensibiliser, former les propriétaires forestiers
- Adapter la forêt face au changement climatique
- Améliorer la mobilisation de la ressource
- Gérer l'accueil du public en forêt
- Appuyer les communes sur les questions forestières



Préserver la biodiversité dans une relation homme-nature

PNR dans les 30 % d'aires protégées qui constituent la trame de protection du territoire national



- Qualifier et suivre l'évolution de la biodiversité
- Préserver et gérer les espèces et espaces remarquables et prioritaires
- Eviter l'artificialisation des espaces naturels agricoles et forestiers
- Renforcer la biodiversité dans les activités économiques, agricoles, forestières et touristiques et les projets d'aménagement
- Accompagner les communes pour la gestion de sites, Atlas de Biodiversité Communaux
- Gérer la RNCFS et les sites Natura 2000



Des missions phares pour le Syndicat Mixte

Rendre visible le Parc / Géoparc, comme territoire d'exception, accueillir le public



- Aménager des sites emblématiques et des portes d'entrées et diffuser des informations sur le respect du territoire
- Améliorer la visibilité des offres de découverte Parc
- Accompagner les communes dans des projets de valorisation du territoire Parc et dans la gestion de sites
- Diversifier le tourisme de montagne (stations, sites pleine nature, ...)
- Gérer la fréquentation de sites
- Créer, gérer les itinérances douces, sentiers, tour Bauges vélos, ...



Des missions phares pour le Syndicat Mixte

Concilier les usages sur le territoire, partager l'espace



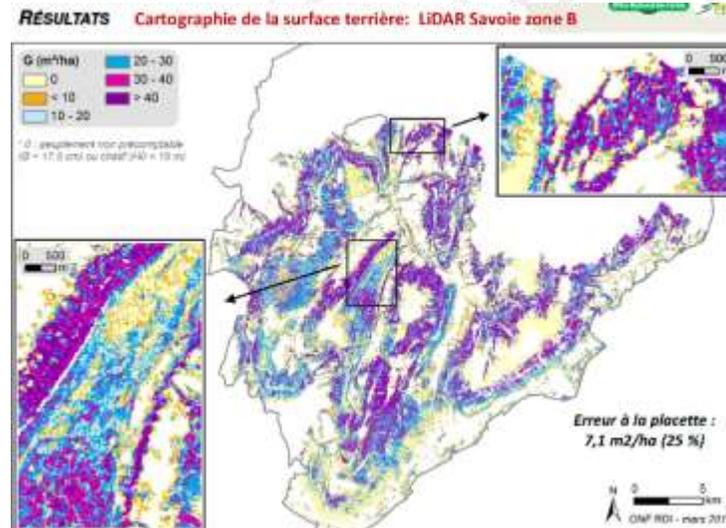
- Ecouter les acteurs, rechercher des compromis et l'équilibre des usages
- Accompagner les communes dans la résolution des conflits
- Améliorer l'accueil des sites touristiques et de loisirs
- Gérer les flux sur les sites les + fréquentés
- Réaliser des plans de gestion d'espaces, des schémas de cohérence d'activités de loisirs de pleine nature
- Déployer des écovolontaires, *des gardes-champêtres mutualisés ?*
- Réaliser un programme d'éducation au territoire pour les scolaires, habitants et élus ; transférer les connaissances scientifiques, sensibiliser les acteurs
- Informer les visiteurs et les habitants



Mobiliser la recherche-action sur le territoire



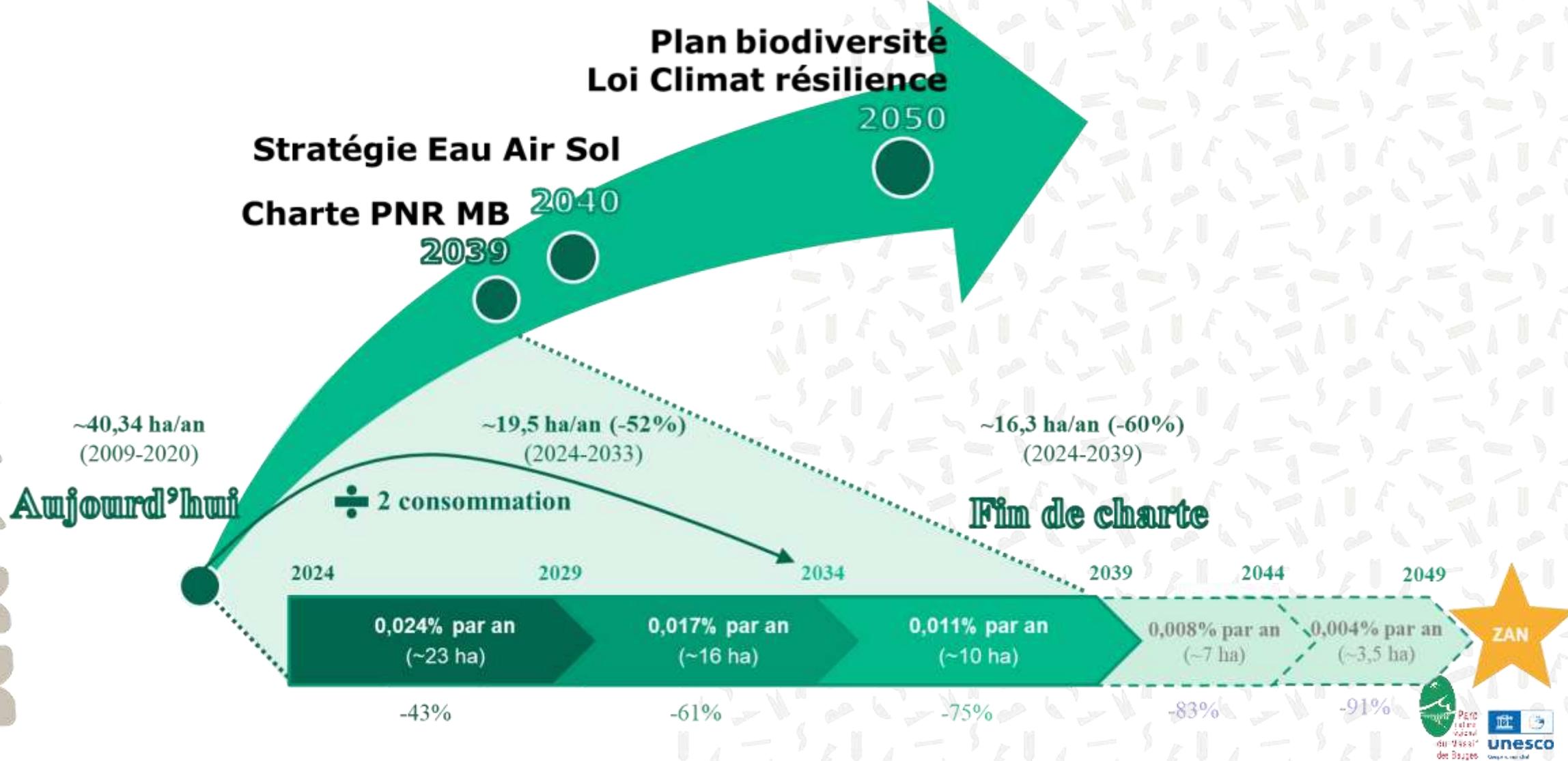
- Animer le conseil scientifique, à l'échelle Alpes du Nord ?
- Faire émerger des programmes de recherche choisis et nécessaires à la transition du territoire
- Vulgariser et transmettre les connaissances vers les décideurs, voire le grand public
- Développer l'observation et les sciences participatives



Des missions phares pour le Syndicat Mixte

Préserver le cadre de vie et le paysage

Déclinaison de l'objectif de réduction de la consommation d'espace à échelle 15 ans (données Cerema)



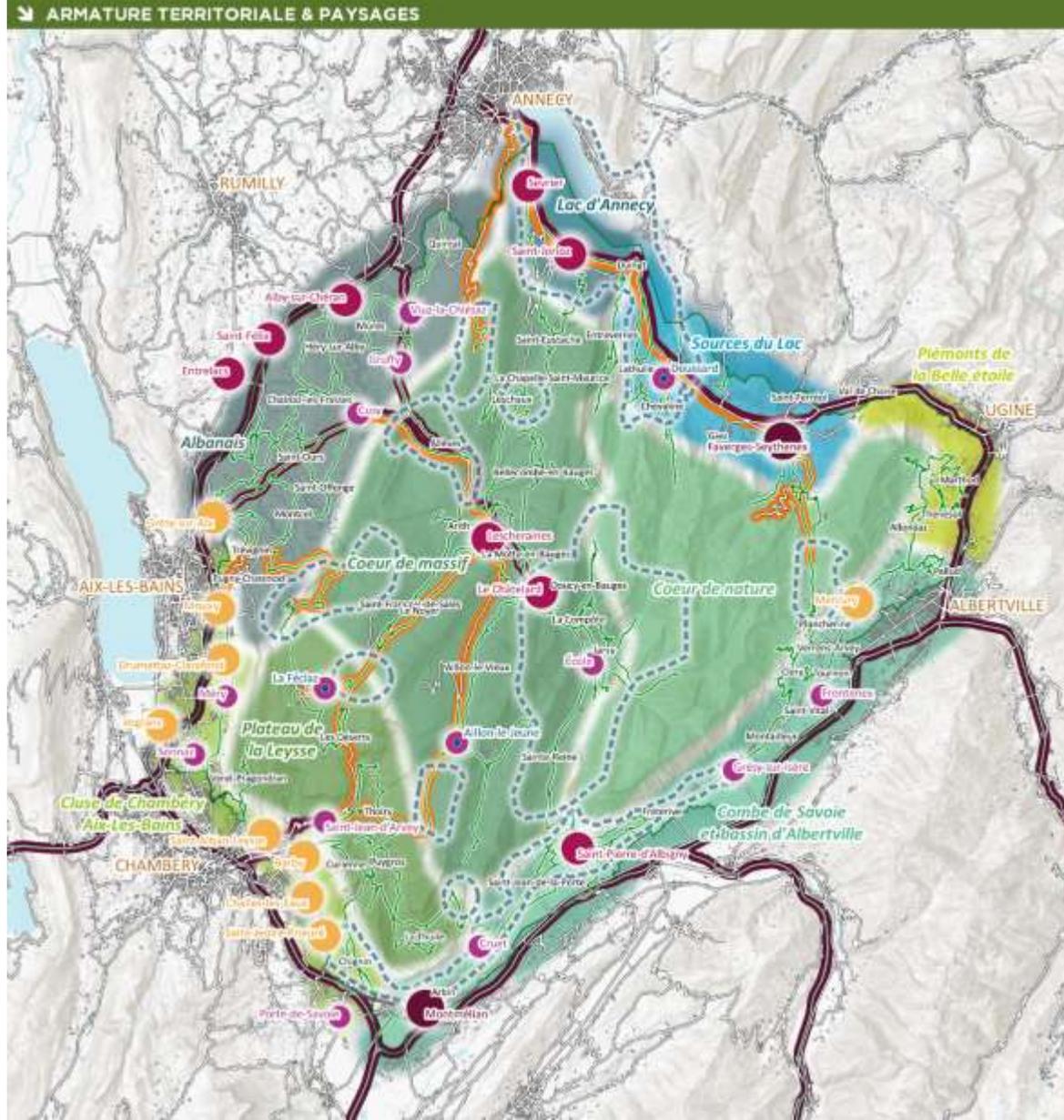
Préserver le cadre de vie et le paysage

- A mettre en regard des **22 ha/an** de **potentiel foncier** annuel moyen des documents d'urbanisme **en vigueur**
- La déclinaison du ZAN à l'échelle du Parc permet d'**afficher** du **potentiel foncier aux communes rurales** et d'éviter de **servir de réserve foncière** / zones urbanisées alentour

Préserver le cadre de vie et le paysage

- Porter une vision rurale pour les SCOT pour déclinaison dans leurs révision, prise en compte
 - **De l'équilibre de l'armature** territoriale Parc
 - **Des efforts de réduction** de consommation **déjà réalisés** par les communes durant les 10 dernières années,
 - **De l'artificialisation réellement constatée** dans chaque commune
 - Des **besoins de développement des communes rurales** qui doivent maintenir un niveau d'emplois et d'habitants et enrayer la tendance de résidentialisation (**solidarité urbain-rural**)
 - Des besoins d'aménagements liés à l'activité touristique. Dans la dynamique de transition des stations et d'adaptation au changement climatique.

Préserver le cadre de vie et le paysage

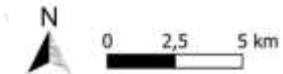


Armature territoriale

- Polarité de bassin de vie
 - Polarité intermédiaire
 - Polarité locale
 - Vocation mixte touristique/permanent
 - Commune d'agglomération
- Nom Bourg et village
NOM Ville porte

Accès

- Axe structurant
- Axe structurant touristique
- Route remarquable



Sources : PNR du Massif des Bauges, IGN BD Topo

□ Espace paysager remarquable

Secteurs paysagers

- Albanais
- Cluse de Chambéry/Aix-Les-Bains
- Plateau de la Leysse
- Lac d'Annecy
- Sources du Lac
- Coeur de nature
- Coeur de massif
- Piémonts de la Belle étoile
- Combe de Savoie et bassin d'Albertville

Renforcer l'ingénierie auprès des communes

Accompagner leurs projets de transition et de gestion durable des ressources dans le cadre des objectifs de la Charte du Parc



- PNR support d'une **ingénierie** pour accompagner la transition
- PNR premier niveau d'AMO pour des projets communaux : définition du projet, recherche financements, cahier des charges ...
- PNR force de proposition / EPCI, Départements, Région
- PNR garant de la cohérence territoriale, représentant la montagne et la ruralité

Exemples de projets :

- Gérer un conflit d'usage
- Aménager un site de découverte ou de loisir
- Elaborer un projet exemplaire d'urbanisme
- Définir un plan de développement durable
- Expérimenter la mise en œuvre de la réduction de l'artificialisation sur la commune
- Renforcer la biodiversité dans un centre-bourg
- Réaliser un atlas communal de biodiversité
- Préserver et/ou valoriser un site naturel
- Préserver les sources communales
- Construire un projet éducatif pour l'école
- Restaurer, valoriser un site paysager remarquable
- Créer une desserte forestière
- ...



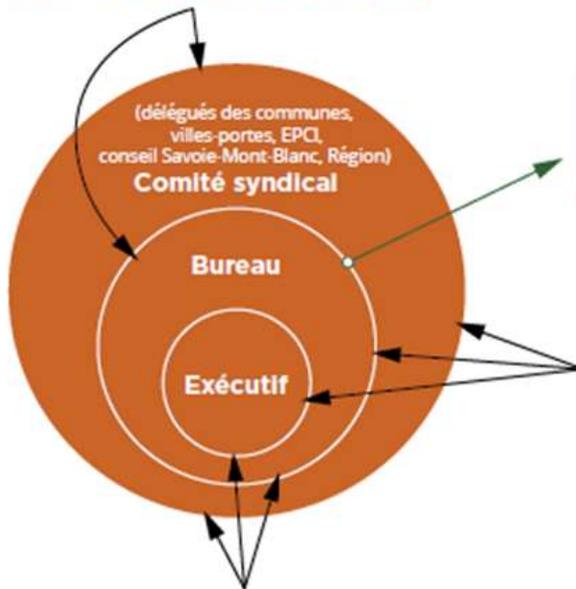
**Des questions sur le contenu de la Charte ?
Incompréhensions ?**

Conférence des acteurs
(Institutions membre du Parc, partenaires, CSES)

Assemblée des biens communs
(membres du Parc, élus des collectivités, citoyens, socio-professionnels, CSES, associations)

Conseil Scientifique Économique et social
(chercheurs scientifiques ou personnes qualifiées)
→ *Éclairage scientifique, programmes de recherche, diffusion de la connaissance, réflexions prospectives*

SUIVI - ÉVALUATION / PROSPECTIVE



APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE EXPERTISE D'USAGE

Comité d'avis
(élus du bureau du Parc)
Urbanisme, projets d'aménagement, Événements...

Commissions ad hoc
(suivant besoins : élus, socio-professionnels, partenaires,
→ *Habitants volontaires, associations*)
Groupes projets, commissions thématiques, comités pilotages programmes, groupe réflexion...

ÉTAT
(secrétaire général référent, DREAL)
→ *Garant du classement*

Plateforme numérique Parc
→ *Diffusion décisions et projets*
→ *Diffusion connaissance et observatoire territoire*

COORDINATION ET COHÉRENCE AVEC LES AUTRES ÉCHELLES TERRITORIALES

Conférence des signataires (annuelle)
(EPCI, conseils départementaux, Région, Etat)
→ *Coordination des politiques et des projets, coopérations, mutualisations*

Comité des EPCI

- Pour s'adapter aux nouvelles ambitions de la Charte et mettre en adéquation les moyens
- Pour répondre aux demandes de la CRC et de la Région

Points Chambre Régionale des Comptes

- ➔ Rôle important du Parc pour le territoire en complémentarité aux autres acteurs institutionnels, reconnu et légitime dans ses missions
- ➔ Territoire décrit comme cohérent et support d'enjeux particuliers auxquels le Parc répond
- ➔ Forte capacité de coordination de certaines politiques territoriales
- ➔ Moyenne basse des moyens humains / autres PNR, (25 agents pour une moyenne régionale de 29 agents, un minimum de 21 et un maximum de 53)
- ➔ Pas d'évolution des participations depuis 10 ans
- ➔ Accentuer et éclaircir les relations avec les intercommunalités, les engagements de chacun
- ➔ Equilibrer la représentativité des membres dans les statuts
- ➔ Redéfinir les règles de calcul des contributions des adhérents afin d'avoir une meilleure visibilité sur ses ressources

Demandes de la Région, visite nouveau VP Région

- ➔ Le bloc communal (communes + EPCI) doit représenter au moins 20% des recettes statutaires (24% aujourd'hui)
- ➔ La Région et les Départements doivent représenter au moins 50% des voix pour l'ensemble des décisions (47,6% aujourd'hui)
- ➔ Les élections à la présidence du syndicat mixte doit se faire également à la suite des élections régionales et départementales
- ➔ Le nombre de conseiller régionaux délégués doit être réduit pour une présence effective
- ➔ Des priorités d'intervention régionales, dans une délibération et convention :
 - Biodiversité
 - Pastoralisme
 - Energie (Parcs exemplaires en matière de décarbonation)
 - Rendre visible les Parcs (aménagement portes d'entrée avec informations tourisme et territoires d'exception à respecter)

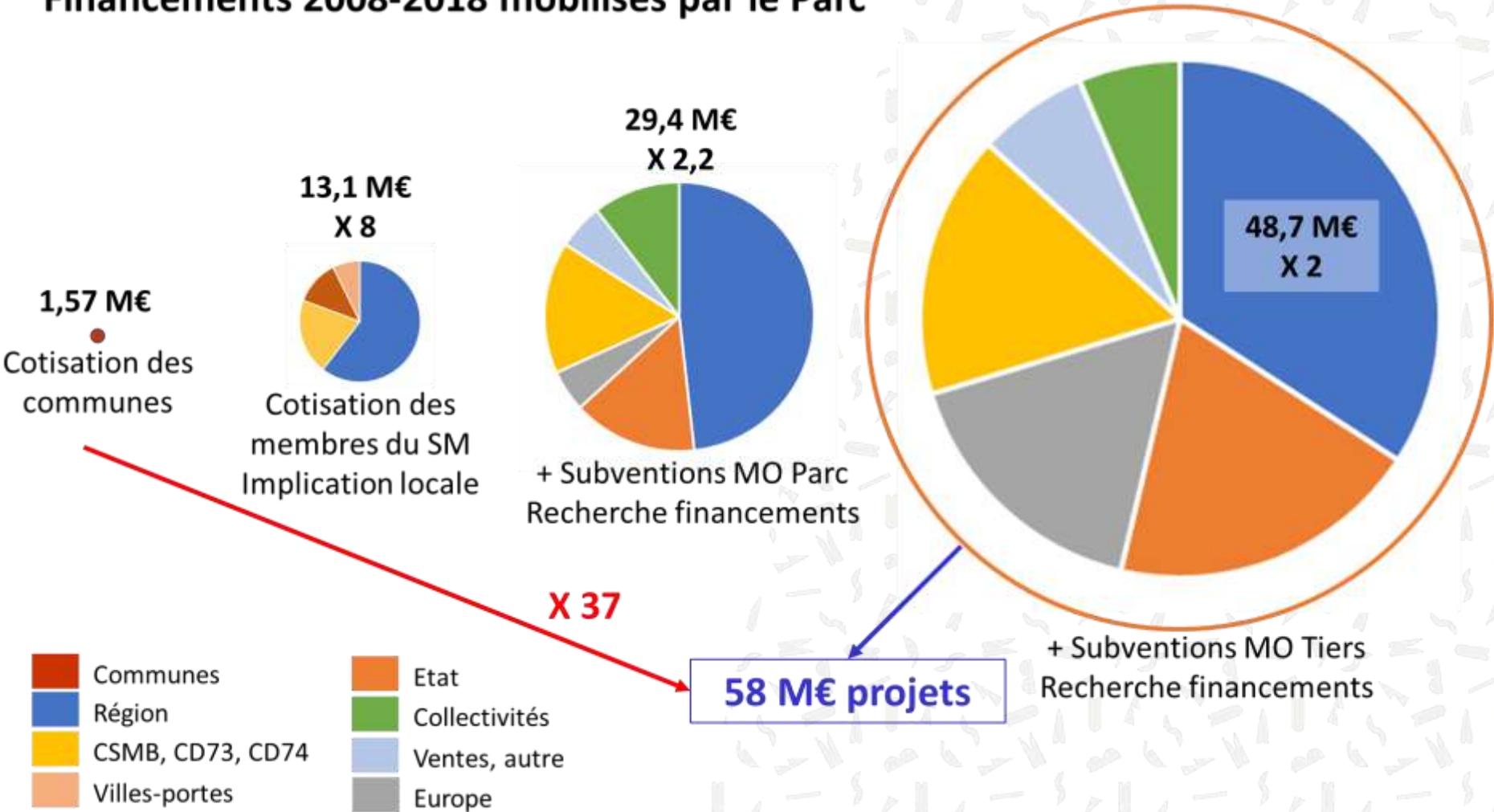
Fragilité budgétaire

Déficit structurel entre 150 000 € et 200 000 € du fait :

- Arrêt des possibilités de financement des postes d'ingénierie sur le programme d'actions
- Augmentation de la masse salariale, à équipe constante, voire même réduite, du fait du **glissement vieillesse technicité**
- **Inflation** de 12% en cumulé en 10 ans
- Augmentation des actions d'investissement qui engendre des **amortissements** plus élevés chaque année
- Nécessité d'**autofinancer les projets** subventionnés, à minima à 20 % (100 à 120000€ d'autofinancement nécessaire chaque année)

Effet levier important « 1 € de contribution statutaire des communes engendre 31 € de subventions captées sur le territoire »

Financements 2008-2018 mobilisés par le Parc



Fragilité budgétaire

Déficit structurel entre 150 000 € et 200 000 € du fait :

- Nécessité d'avoir une **politique RH** et d'action sociale pour l'équipe qui bénéficie de conditions salariales inférieures au marché local des collectivités
- Mise en place du RIFSEEP en 2020
- Et depuis le 1er juillet l'augmentation du **point d'indice** (environ 40 K€ pour une année complète)

⇒ **Compensation du déficit depuis 5 ans sur les réserves constituées depuis 2016**

⇒ **Réserve actuelle pouvant couvrir au maximum deux années de transition**

Projet d'évolution des participations statutaires pour :

- Affirmer l'engagement local autour du projet Parc
- Comblent durablement le déséquilibre budgétaire
- **Exemplarité du bloc communal** pour rechercher des **financements complémentaires** Région et Départements
- Renforcer l'ingénierie vers les projets des communes
- Augmentation de 0,50 €/hab. pour les communes (entre 46 € et 3 300 € max)
- Objectif d'augmentation pour les autres membres

A noter :

Avis favorable du Bureau du Parc

Possible **dotation biodiversité** PNR pour les communes en 2023

Calcul théorique 2023 statuts actuels (67 communes)						Montant d'objectif de recettes statutaire à 1 635 000 €					
Participations statutaires						Augmentations				% partici pation	
1 274 834 €						Région				A déterminer	75,5%
707 004 €						Conseil Savoie-Mont-Blanc				A déterminer	
255 538 €						Communes				2,50 €/hab	24,5%
171 636 €						Villes-Portes				A déterminer	
99 889 €						EPCI				A déterminer	
40 767 €						Participation Etat				100 000 €	
Total participations						Total augmentations objectif				+_ 260 000 €	

Projet d'évolution des représentations

CS après 2020					
Collèges	Nb Sièges	Voix/s	Nb Voix	%voix	
Communes	67	1	67	39,9%	52,4%
Villes portes	6	1	6	3,6%	
EPCI	7	1à3	15	8,9%	
Région	10	6	60	35,7%	47,6%
CSMB	5	4	20	11,9%	
	95		168	100%	

CS après 2020					
Collèges	Nb Sièges	Voix/s	Nb Voix	%voix	
Communes	84	1	84	40,0%	50,0%
Villes portes	6	1	6	2,9%	
EPCI	7	1à3	15	7,1%	
Région	5	15	75	35,7%	50,0%
CSMB	5	6	30	14,3%	
	107		210	100%	

PNR du Massif des Bauges - Calendrier révision de la Charte

	2021					2022												2023												2024									
	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	FINALISATION CHARTE V1 JUIL 21 - JANV 22					AVIS AVRIL 2022 - MARS 2023												MARS 2021 - MAI 2022 EP - COLLECTIVITES																					
TRAVAIL PROSPECTIF - CONCERTATION																																							
REDACTION																																							
ARRET PROJET CHARTE V1																																							
A VIS INTERMEDIAIRE PREFET - MINISTERE - CNPN - FEDERATION																																							
CONSOLIDATION PROJET CHARTE																																							
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE																																							
ARRET PROJET CHARTE V2																																							
ENQUETE PUBLIQUE (2 mois)																																							
EXAMEN FINAL PREFET - MINISTERE																																							
CONSULTATION COLLECTIVITES (4 mois)																																							
DELIBERATION FINALE - DECRET																																							

Délib SM 1er mars

Délib Région 17 mars

Visite rapporteurs 8/9 juin

Visite AE

מסע



Parc
naturel
régional
du Massif
des Bauges



unesco
Géoparc mondial